

Arrondissement de Noisy le Sec

414LH18/07

(1940)

Cheminots de la SNCB (chemin de Fer Belges)
Travaillant en France : réglementation

44³¹ - 9

Belges

2877 P/14

e l'Arrondissement de Noisy-le-Sec
à Monsieur le Chef de la Division du Matériel
22 Novembre 1940

Suite à Cion N° 308 P.T. 40/7 du 20.11.40 de M.le
Chef du Service, votre transmission sans numéro du 21 Ct.,

Je vous informe qu'aucun auxiliaire n'a été embauché
par les Autorités Allemandes dans notre Arrondissement.

Signé: Puvignat

SOCIETE NATIONALE
des
CHEMINS DE FER FRANCAIS

Service Central du
Personnel

Entree N°
N° 4066

44 31 9

Le 15 novembre 1940

2^e Division

Réf. I27I

Monsieur le Directeur de
l'Exploitation
Région de l'EST

Lors de la conférence du 8 août dernier entre les représen-
tants de la S.N.C.F. et de la W.V.D. de BRUXELLES, il avait été enten-
du que les auxiliaires embauchés par les autorités allemandes et tra-
vaillant pour notre compte seraient rémunérés aux mêmes taux que les
auxiliaires de même catégorie que nous recrutons directement.

Cette question devant faire l'objet d'un nouvel examen avec
la W.V.D. précitée, je vous serais obligé de me faire connaître, dès
que possible, si les dispositions ci-dessus sont bien appliquées; vous
auriez à me préciser les cas particuliers où il n'en serait pas ainsi.

Le Directeur du Service
Central P.
signé BARTH

Copie à
MM. NARPS
WISDORFF
RIDET

Copie à Monsieur WISDORFF

Paris, le 18/11/1940

signé : JOUFFROY

N° 308 P.T.40/7

Messieurs LESCOEUR
DAUCHY
MONET

Prière de vouloir bien me renseigner pour le 25 courant.

Paris, le 21 novembre 1940
P/ le Chef du Service
du Matériel et de la Traction:
signé : SCHLECHT

Monsieur le Chef
d'Arrondissement, à NOISY-le-SEC

Prière de me renseigner en ce qui
concerne vos Ateliers pour le 24 courant sans
faute.

21/11/40

/ Le Chef de la Division
du Matériel:

Réponse ce jour
Ch. P. Lully

M. D. 22/11/40
Servant
travaux auxiliaires ma-
trés embauchés par les
autorités allemandes dans
l'arrondissement
22/11/40
a

PARIS, le 20 Mai 1940

Bureau du Personnel

N° 1273 P.40^{Ce}

Monsieur,

La Note N° P 3328 du 14.5.1940 du Service Central P prescrit que certains cheminots de la SNCB (Chemins de fer belges) pourront être embauchés par nos Services comme auxiliaires et qu'en principe les cheminots luxembourgeois seront pris en charge par la Région de l'EST.

D'autre part certains de nos dépôts et entretiens ayant dû être repliés sur d'autres établissements MT de la Région nous aurons à donner une nouvelle affectation aux agents intéressés.

En conséquence il faut se montrer très prudent; à l'avenir, pour les embauchages d'auxiliaires de toutes catégories et ne procéder au recrutement de candidats venant de l'extérieur que lorsque cela est absolument nécessaire; toutes justifications utiles étant à me donner dans ce cas avant embauchage.

De toute façon lorsque vous aurez embauché des candidats venant de l'extérieur vous ne conserverez que ceux de ces auxiliaires qui, après quelques jours d'essai, se seront révélés très bons éléments.

Le Chef du Service
du Matériel et de la Traction

[Signature]

5 chefs x 1

REPARTITION	
ex.	AFF.
ex.	DEL.
ex.	COL.
ex.	A.
MM.	<i>Guth</i>

2 chefs x 1

22/5/40

- Mr Stee 25/5/40*
 - Mr Weber*
 - Mr Sireyquet*
 - Mr Richard*
- Personnel*

22-5-40
u

P Entrée NS
N° 1983

Paris, le 11 mai 1940

44-319
belges

Résumé des conversations
avec M. LEFORT
Ingénieur en Chef au Service
Central P

I - Agents tués en service du fait de l'ennemi

Les traiter comme des agents tués en service (avance, etc....).

II - Avance à faire des agents belges venus en service sur le territoire français et qui retournent chez eux

1°- Personnel de route (mécaniciens, chauffeurs, agents de trains)

Les traiter comme des agents de la S.N.C.F. et leur faire des avances leur permettant de se nourrir jusqu'à la frontière.

2°- Personnel des gares ou des autres Services

Leur avancer une somme suffisante pour leur permettre de franchir la frontière.

- Avoir soin de bien prendre les noms, prénoms, grades et numéros des cartes d'identité.

- Faire reprise sur la Division du Service Général qui recevra des instructions pour les reprises à faire sur les Chemins de fer belges.

Copie à
MM. DARGEOU
WISDORFF
RIDEI
JOUFFROY

Copie à Monsieur WISDORFF
Pour valoir instructions.
Paris, le 11.5.40
P. le Directeur
de l'Exploitation
L'Ingénieur en Chef attaché
à la Direction
signé : HARRAND.

N° 1199 P.40-3192 Ce
Copie à MM. OBLET
LESCOEUR
MONET (FARGES)
- (PELLETIER)
- (DOURY)
- (BONNAT)
LAMBELIN

Pour gouverne.
12 Mai 1940
P. le Chef du Service
du Matériel & de la Traction
signé : MONET.

Transmis à Monsieur le Chef
d'Arrondissement
NOISY

Pour gouverne.
Paris, le 11 Mai 1940
Le Chef de la Division
du Matériel

m. Duriguet
m. Richards
m. Bouché
m. Bouché
Personnel
m. L...

Réviser au
17.5.40

Copie transmise à M. (5 chefs)
+ m. G... + m. Car...
pour gouverner
hy le M. Marigou

10 ep

Paris, le 11 Mai 1940.

Résumé des conversations
avec M. LEFORT
Ingénieur en Chef au Service
Central P

I - Agents tués en service du fait de l'ennemi

Les traiter comme des agents tués en service (avance, etc).

II - Avance à faire des agents belges venus en service sur le territoire français et qui retournent chez eux

1° - Personnel de route (mécaniciens, chauffeurs, agents de trains)

Les traiter comme des agents de la G.M.C.F. et leur faire des avances leur permettant de se nourrir jusqu'à la frontière.

2° - Personnel des gares ou des autres services

Leur avancer une somme suffisante pour leur permettre de franchir la frontière.

- Avoir soin de bien prendre les noms, prénoms, grades et numéros des cartes d'identité.

- Faire reprise sur la Division du Service Général qui recevra des instructions pour les reprises à faire sur les Chemins de fer belges.

Copie à Monsieur WISDORFF
Pour valoir instructions.
Paris le 11-5-40
P. le Directeur
de l'Exploitation
L'Ingénieur en Chef attaché
à la Direction,
Signé : HARRAND.

Entrée NS
P N° 1983

N° 1199 P.40-3192 Ce
Copie à MM. CHELT

LESCOMUR
MONET (FARGES)
- (PELLETIER)
- (DOLRY)
- (BONNAT)

LAURELIN
Pour gouverner. 12 Mai 1940
P. le Chef du Service M & T,
Signé : MONET.

Transmis à Monsieur le Chef
d'Arrondissement à Noisy
Pour gouverner.
Paris, le 15 Mai 1940
Le Chef de la Division du
Matériel,
Signé : LORRAIN.

Entrée NS Copie transmise à (6 Chefs) plus
P N° 1983 M. GUTH et M. CASIRAGHI

Pour gouverner.

Noisy-le-Sec, le 18 Mai 1940.